**élections des représentants du personnel   
au comité technique de ………….**

**SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018**

En votre qualité d’agent territorial, vous êtes appelés à participer à l’élection de vos représentants au comité technique.

Cette instance a pour vocation d’émettre des avis sur toute question relative à l’organisation et aux conditions générales de fonctionnement des collectivités, aux programmes de modernisation des méthodes de travail, *(aux problèmes d’hygiène et de sécurité)*, etc…

La participation à ce scrutin revêt donc un intérêt particulier en ce sens qu’il vous permet, par l’intermédiaire de vos représentants, d’être associé à l’élaboration et à l’examen de vos conditions générales de travail.

Votre employeur vient de vous remettre votre matériel de vote. Vous êtes en possession :

* d’une enveloppe blanche, au recto de laquelle est imprimée l’adresse du comité technique et comprenant au verso, selon le cas :
* Un cadre pré-imprimé à remplir
* Une étiquette comportant des renseignements vous concernant à vérifier et à signer
* d’une enveloppe en couleur et de petit format,
* des bulletins de vote comportant les listes présentées par les organisations syndicales,
* des professions de foi, émanant de chacune d’elles.

**Pour participer au vote, il convient :**

* de **placer le bulletin de votre choix dans la petite enveloppe de couleur** **(**attention de ne pas mettre la profession de foi, de ne pas ajouter ou rayer des noms ; à défaut, votre vote serait nul).
* de **glisser cette enveloppe de couleur dans la blanche imprimée à l’adresse du comité technique**,
* **d’indiquer obligatoirement vos nom, prénom, grade, en caractère d’imprimerie, au verso de l’enveloppe extérieure (blanche) dans le cadre pré-imprimé**, sans oublier de **signer** à l’emplacement prévu à cet effet, faute de quoi votre vote serait nul.

(*ou le cas échéant*) de vérifier les renseignements figurant au verso de l’enveloppe extérieure et de **signer** à l’emplacement prévu à cet effet, faute de quoi votre vote serait nul.

* de **poster cette enveloppe** (il est inutile de la timbrer).

#### ATTENTION :

* les enveloppes doivent **impérativement être adressées par la poste**.   
  Un dépôt dans les locaux administratifs ne permettrait pas la prise en compte de votre vote,
* il conviendra **d'être vigilant sur les dates** **d’envoi** car toutes les enveloppes doivent être parvenues au siège du bureau central de vote pour le 6 décembre 2018 à …. heures, date et heure de clôture du scrutin.